



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	30 773 500,00	0,00	0,00
6012	Portage	30 400 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	10 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	6 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	3 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	15 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	60 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	26 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	15 000,00	0,00	0,00
6168	Autres	1 000,00	0,00	0,00
618	Divers	10 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	150 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	5 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	0,00	0,00
6237	Publications	5 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	15 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	10 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	5 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 000,00	0,00	0,00
6288	Autres	15 000,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	400,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 385 000,00	0,00	0,00
6311	Taxe sur les salaires	85 000,00	0,00	0,00
6313	Participat° employeurs format° continue	1 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	1 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	880 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	165 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	120 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	40 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	90 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	60 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	50 000,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	10 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		32 218 500,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	1 704 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 150 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	540 000,00	0,00	0,00
6616	Intérêts bancaires, opérat° financement	4 000,00	0,00	0,00
6688	Autre	10 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 317 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	1 300 000,00	0,00	0,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	5 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	200 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		35 439 500,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	10 831 500,00	5 921 332,11	5 921 332,11
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	66 530 000,00	0,00	0,00
6031	Variation stocks mat. premières	66 500 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	30 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		77 361 500,00	5 921 332,11	5 921 332,11
043	Opérat° ordre intérieur de la section	1 160 000,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Publie le 18/04/2024	Vote (4)
6012	Portage	1 160 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		78 521 500,00	5 921 332,11	5 921 332,11
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		113 961 000,00	5 921 332,11	5 921 332,11

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 921 332,11
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	540 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	1 012 000,00	0,00	0,00
6019	Produits en atténuation de charges	1 002 000,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	10 000,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 400 000,00	0,00	0,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	4 400 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	16 265 000,00	176 221,00	176 221,00
731	Taxe spéciale d'équipement	15 000 000,00	0,00	0,00
732	Produit prélèvement art. L.302-7 du CCH	1 265 000,00	176 221,00	176 221,00
74	Subventions d'exploitation	120 000,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	120 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		21 797 000,00	176 221,00	176 221,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	30 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	15 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	15 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		21 827 000,00	176 221,00	176 221,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	90 974 000,00	0,00	0,00
6031	Variation stocks mat. premières	90 974 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	1 160 000,00	0,00	0,00
796	Transferts charges financières	1 160 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		92 134 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		113 961 000,00	176 221,00	176 221,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	5 745 111,11
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 921 332,11
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	40 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	30 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	243 000,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	183 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	30 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	30 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		283 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 005 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	6 600 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	4 400 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	200 000,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	200 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	55 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00	0,00	0,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	45 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		11 360 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		11 643 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	90 974 000,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	Charges transférées	90 974 000,00	0,00	0,00
312	Portage	90 974 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	27 800 000,00	0,00	0,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	27 800 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		118 774 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		130 417 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	7 134 933,55
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 134 933,55
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	19 455 500,00	-5 921 332,11	-5 921 332,11
1641	Emprunts en euros	19 455 500,00	-5 921 332,11	-5 921 332,11
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		19 455 500,00	-5 921 332,11	-5 921 332,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	7 134 933,55	7 134 933,55
1068	Autres réserves	0,00	7 134 933,55	7 134 933,55
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 785 000,00	0,00	0,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	5 785 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 800 000,00	7 134 933,55	7 134 933,55
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		25 255 500,00	1 213 601,44	1 213 601,44
021	Virement de la section d'exploitation	10 831 500,00	5 921 332,11	5 921 332,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	66 530 000,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	26 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 000,00	0,00	0,00
312	Portage	66 500 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		77 361 500,00	5 921 332,11	5 921 332,11
041	Opérations patrimoniales (8)	27 800 000,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	27 800 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		105 161 500,00	5 921 332,11	5 921 332,11
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		130 417 000,00	7 134 933,55	7 134 933,55

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 134 933,55
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTES :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 05/04/2024

Présenté par (1) Le PRESIDENT,

A Saint Nazaire le 17/04/2024

(1) Le PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Saint Nazaire, le 17/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ARBRUN Tiphaine	
BESLE Rémi	
BESLIER Laure	
BESSIERE Ugo	
BOBLIN Johann	
BONAMY Delphine	
BOURDIN Jacques	
BOUVAIS Erwan	
BURON Simone	
CADRO Didier	
CHARRIER Jean	
CIRON Catherine	
CORNU Jean-Guy	
COTTA Christophe	
CRAND Jean-Michel	
CUCHOT Fabrice	
DAVID Dominique	
FETIVEAU Yannick	
GAUTIER Marie-Chantal	
GAUTREAU Sylvie	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

GENTES Hervé	
GIRARDOT MOITIE Chloé	
GOUEZ Aziliz	
GRELAUD Carole	
HALGAND Marie-Anne	
JACOT Daniel	
JOURDON Philippe	
LE METAYER Julien	
LEGRAND Jean-François	
MARCHAIS Jean-Pierre	
MARCHAND Séverine	
MARTINEAU David	
MEIGNEN Lydia	
MILLANCOURT Sandrine	
MOREL Philippe	
MOUNIER Serge	
PARAGOT Agnès	
POULAIN Jacques	
PRAS Pascal	
QUELLARD Michèle	
QUERO Thomas	
RELANDEAU Françoise	
ROBIN Laurent	
SALAUN André	
SAMAMA Norbert	
SAMZUN David	
THOMINIAUX Leïla	
TRAMIER Claire	
VAN BRACKEL Emmanuel	

Envoyé en préfecture le 18/04/2024 - 2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le 18/04/2024
ID : 044-754078475-20240417-20240418 AFLA2-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

VAN GOETHEM Christiane	
VEYRAND Bruno	

Certifié exécutoire par (1) Le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/04/2024, et de la publication le 18/04/2024
 A Saint Nazaire, le 17/04/2024

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE ATLANTIQUE - BUDGET PRINCIPAL EPF

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Date de convocation : 5 avril 2024	Nombre de membres en exercice : 29
Présenté par le Président du Conseil d'administration À Saint Nazaire, le 17 avril 2024	Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés : VOTES : Pour : 26 contre : 0 abstentions : 0
Délibéré par le conseil d'administration réuni en session ordinaire À Saint Nazaire, le 17 avril 2024	
Les membres du conseil d'administration :	
Titulaires	Suppléants
BESLE Rémi	POULAIN Jacques
BESLIER Laure	TERRIEN Emmanuel
BONAMY Delphine	PROCHASSON François
BOURDIN Jacques	LEGRAND Jean-François
CHARRIER Jean	BESSIERE Ugo
CRAND Jean-Michel	COTTA Christophe
CUCHOT Fabrice	CORNU Jean-Guy
DAVID Dominique	CIRON Catherine
FETIVEAU Yannick	BOBLIN Johann
GAUTIER Marie-Chantal	BURON Simone
GAUTREAU Sylvie	GENTES Hervé
GIRARDOT MOITIÉ Chloé	MEIGNEN Lydia
GOUEZ Aziliz	BRILAUD DE LAUJARDIERE François
JACOT Daniel	ROBIN Laurent
MARCHAIS Jean-Pierre	MILLANCOURT Sandrine
MARCHAND Séverine	RELANDEAU Françoise
MARTINEAU David	CADRO Didier


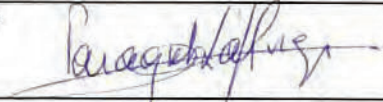

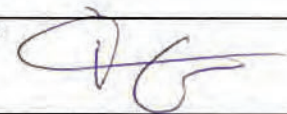
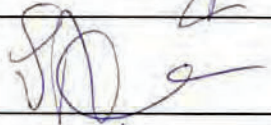




Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 044-754078475-20240417-20240418_AFLA2-DE

S'LOW

MOREL Philippe 	JOURDON Philippe
PARAGOT Agnès 	MOUNIER Serge
PRAS Pascal	GROLIER Patrick
QUERO Thomas 	GARREAU Jacques 
SALAUN André	VOUZELLAUD François
SAMAMA Norbert 	QUELLARD Michèle
SAMZUN David 	HALGAND Marie-Anne
THOMINIAUX Leïla	GRELAUD Carole
TRAMIER Claire 	NICOLEAU Rémy
VAN BRACKEL Emmanuel 	ARBRUN Thiphaine
VAN GOETHEM Christiane	BOUVAIS Erwan
VEYRAND Bruno 	LE METAYER Julien
Certifié exécutoire par le Président du conseil d'administration, compte tenu de la transmission en préfecture le 18 AVRIL 2024 et de la publication le 18 AVRIL 2024 À Saint Nazaire. le 17 avril 2024	

DÉLIBÉRATION n° 2024-CA2-28

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 avril 2024

ADHÉSION À L'ASSOCIATION ADULLACT

Date de convocation : 5 avril 2024

Titulaires présents :

Jean CHARRIER	représentant le Département de Loire-Atlantique
Agnès PARAGOT	représentant le Département de Loire-Atlantique
Aziliz GOUEZ	représentant Nantes Métropole
André SALAUN	représentant Nantes Métropole
David SAMZUN	représentant la CARENE
Jean-Michel CRAND	représentant la CARENE
Norbert SAMAMA	représentant CAP Atlantique
Philippe MOREL	représentant la COMPA
Rémi BESLE	représentant Redon Agglomération
Séverine MARCHAND	représentant Pornic Agglo Pays de Retz
Jacques BOURDIN	représentant la communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois
Emmanuel VAN BRACKEL	représentant Pays de Blain Communauté

Titulaires ayant donné pouvoir :

Chloé GIRARDOT-MOITIE	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à David SAMZUN
David MARTINEAU	représentant le Département de Loire-Atlantique, ayant donné pouvoir à Jean CHARRIER
Delphine BONAMY	représentant Nantes Métropole, ayant donné pouvoir à Aziliz GOUEZ
Bruno VEYRAND	représentant la communauté de communes Erdre et Gesvres, ayant donné pouvoir à Emmanuel VAN BRACKEL
Fabrice CUCHOT	représentant Clisson Sèvre et Maine Agglo, ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT
Dominique DAVID	représentant la communauté de communes de Châteaubriant- Derval, ayant donné pouvoir à Norbert SAMAMA
Yannick FETIVEAU	représentant Grand Lieu Communauté, ayant donné pouvoir à Séverine MARCHAND
Claire TRAMIER	représentant de la communauté de communes Estuaire et Sillon, ayant donné pouvoir à Jean-Michel CRAND

Suppléants présents :

Jacques GARREAU	représentant Nantes Métropole
Simone BURON	représentant la communauté de communes de Nozay

Assistaient également à la séance sans droit de vote :

Jean-François BUCCO	directeur de l'EPF de Loire-Atlantique
Clément ZINK	responsable opérationnel de l'EPF de Loire-Atlantique
Yves LE GRAND	directeur administratif et financier de l'EPF de Loire-Atlantique
Yves DEPEYRE	payeur départemental

Présents et suppléés : 14
Pouvoirs : 8
Nombre de votants : 22
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration,

Le quorum étant constaté,

- VU** les articles L.324-1 et suivants du Code de l'urbanisme régissant les établissements publics fonciers locaux ;
- VU** les statuts de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** le règlement intérieur de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du 19 octobre 2017 portant nomination du directeur de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** la délibération du conseil d'administration en date du 19 octobre 2022 portant délégations au directeur de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- VU** le rapport relatif à l'adhésion à l'association Adullact ;

CONSIDÉRANT le besoin de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique de se doter d'un système de télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique d'adhérer à l'association Adullact pour bénéficier d'un accès au logiciel de télétransmission S²LOW ;

CONSIDÉRANT la procédure d'adhésion à l'association Adullact nécessitant une délibération du conseil d'administration.

Après en avoir délibéré,

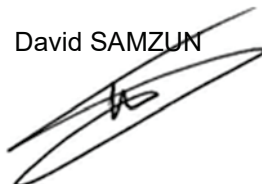
APPROUVE l'adhésion de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique à l'association Adullact ;

DÉLÈGUE au directeur, la mise au point et la signature d'une convention avec l'État en vue de la télétransmission des actes ;

AUTORISE le directeur à signer tous les actes et documents consécutifs à la présente délibération.

Le Président de l'Établissement public foncier
de Loire-Atlantique

David SAMZUN



ADHÉSION À L'ASSOCIATION ADULLACT

PRÉSENTATION ET INTÉRÊT D'ADHÉRER À ADULLACT

■ L'association ADULLACT

L'association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales (ADULLACT) vise à constituer, développer et promouvoir un patrimoine commun de logiciels libres sur fonds publics.

L'adhésion à l'ADULLACT aura pour effet d'avoir accès aux services réservés aux adhérents, et notamment à un espace de téléchargement de logiciels. S²LOW permet en particulier la dématérialisation du contrôle de légalité (ACTES) et le traitement des flux comptables (HELIOS/ PES). La solution garantit la sécurisation des transferts, l'authentification des expéditeurs via certificats électroniques, l'horodatage des documents et l'archivage des flux transmis et reçus

■ Les besoins de l'EPF de Loire-Atlantique

L'EPF de Loire-Atlantique est soumis au contrôle de légalité des actes administratifs. En conséquence, l'EPF doit disposer d'un moyen de télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Actuellement, les actes sont déjà transmis au moyen de S²LOW, développé par l'association Adullact, via la convention de soutien matériel du département de Loire-Atlantique.

Dans le cadre de sa prise d'autonomie, l'EPF de Loire-Atlantique souhaite disposer de son propre compte et accès. L'établissement a fait le choix de conserver la même solution logicielle en raison de son faible coût et de la connaissance par les salariés de ce logiciel.

MODALITÉS PRATIQUES

Une fois l'adhésion approuvée par délibération du conseil d'administration, l'EPF de Loire-Atlantique établira une convention avec la Préfecture en vue de la télétransmission des actes.

À ce jour, la cotisation d'adhésion annuelle est de 250€.